

DECLARATION DE LOCATION

(Article 10 du code des courses)

1-Nom, Prénom et adresses des intéressés	bailleur		locataire
2- Noms, âges et origines des chevaux			
3-Enonciation des conditions de location avec indication des noms de l'ancien et du nouvel entraîneur			
4-Nom de la personne à qui est attribué le pouvoir de faire courir sous son nom, de faire les engagements et de toucher les sommes gagnées			

Article 10 Toute déclaration de location doit préciser les condition de la location , le bailleur devant être agréé en cette qualité par le conseil d'Administration.
Toute location est irrévocable pendant une durée qui, sauf dérogation expresse de la direction Générale, ne peut être inférieur à 12 mois.

Fait à Tunis le

Nom, Prénom &Signature Légalisée
du Bailleur

Nom, Prénom &Signature Légalisée
du Locataire

المقر: ميدان سباق الخيل قصر السعيد 2086 دوار هيشير - تونس - الهاتف: 71 653 938 653 297 - الفاكس: 71 654 281

Siège: HIPPODROME de KASSAR SAID-2086 Douar Hicher- TUNIS-Tél:(00216)71653 297-71 653 938-Fax:71 654 281-E-mail:courses.tunisie@planet.tn